

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Rapports nationaux

NOTE DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CITES SUR  
LES OBLIGATIONS SPECIALES EN MATIERE DE RAPPORTS

Le groupe s'est réuni en marge de la 61<sup>e</sup> session du Comité permanent CITES, à l'heure du repas, le mercredi 17 août 2011.

**Présents:** Australie, Canada, Chine, Kenya, Royaume-Uni (présidence), Suisse, Species Survival Network.

**Se sont fait excuser:** Colombie, PNUE-WCMC.

### 1. Bienvenue / introductions

Le Président et le Secrétariat ont souhaité la bienvenue au groupe. Comme il s'agissait de la première réunion du groupe, les membres ont commencé par se présenter et par indiquer leur intérêt dans les travaux du groupe.

### 2. Le décor, en bref

Le Président et le Secrétariat ont brièvement présenté les travaux du groupe en insistant sur la nécessité de simplifier et de focaliser le processus d'établissement des rapports, afin d'alléger le plus possible le fardeau pour les Parties, et de s'attacher à ce que les données recueillies puissent être utilisées par les Parties, les organes de la Convention ou le Secrétariat pour faire progresser le mandat de la Convention, par exemple dans le cadre des réunions de la Conférence des Parties, du Comité permanent, du Comité pour les animaux ou du Comité pour les plantes. Il importe de travailler en liaison avec d'autres discussions sur la Vision de la stratégie, la contribution de la CITES aux objectifs d'Aichi, les indicateurs de mesure des progrès et des résultats en matière de conservation ou d'utilisation durable, le commerce illégal et l'étude des lignes directrices et formats pour la préparation et la communication de rapports annuels et bisannuels.

### 3. Les rapports qui sont demandés aux Parties

Avant la réunion, pour faciliter la discussion, le Royaume-Uni a préparé un tableau récapitulatif des obligations en matière d'établissement des rapports contenues dans le texte de la Convention et dans les résolutions, décisions et notifications associées. Il s'agissait de disposer d'une référence pour aider le groupe à appréhender l'ampleur des demandes d'information formulées lors des sessions précédentes de la Conférence des Parties.

Le groupe a trouvé le résumé utile, quoiqu'un peu impressionnant car il témoigne de l'ampleur des obligations en matière d'établissement de rapports qui sont apparues au fil du temps. Le Président a souligné qu'il s'agissait d'un travail préliminaire qui n'était peut-être pas complet. Le Secrétariat a expliqué qu'environ 27% seulement des Parties avaient communiqué leurs rapports bisannuels 2007-2008 et qu'un tiers des rapports annuels pour 2009 étaient en retard. Trois ans après le délai de communication d'un rapport annuel, le taux de réponse avoisine les 100% car les Parties souhaitent éviter une suspension de commerce par défaut de soumission de rapports annuels pour trois années consécutives. Le groupe a réfléchi aux raisons de la soumission tardive ou du faible taux de soumission des rapports parmi lesquelles on peut citer le renouvellement du personnel dans les organes de gestion (entraînant la perte de connaissances sur ce qu'il faut faire), la capacité limitée des Etats qui ont peu de personnel, l'absence de système informatisé et les difficultés de saisir les détails des permis dans des systèmes informatisés anciens. Des liens ont été tissés

avec le groupe de travail sur l'e-commerce (la Suisse préside ce groupe de travail) ce qui offre la possibilité d'automatiser efficacement la production des rapports annuels. Il reste à améliorer la standardisation des mesures et des termes descriptifs et à leur donner une plus grande souplesse pour aider les Parties qui s'efforcent de comprendre comment remplir le rapport annuel sur le commerce – il a été suggéré d'améliorer les lignes directrices actuelles sur les rapports annuels.

Au-delà des rapports annuels et bisannuels, le taux de réponse est généralement faible, en partie, peut-être, parce que de nombreuses obligations ne se présentent que sous la forme d'une ou deux phrases dans une décision de plusieurs pages. Le groupe a estimé qu'il serait utile de regrouper les rapports des Parties auxquelles ces obligations s'adressent ainsi que les thèmes, espèces et concepts pour lesquels des informations sont demandées. Le groupe pourrait alors procéder à une étude pour recommander les obligations à conserver, à modifier (par exemple en les combinant) ou à abandonner et, au cas où il s'agirait de les conserver ou de les modifier, le meilleur moyen de fournir l'information – par exemple, en demandant ou non des informations aux Parties. En résumant les rapports de cette manière, on pourrait préparer un document de travail pour examen à la 62e session du Comité permanent, pour que les Parties puissent donner leur avis sur les obligations de rapports prioritaires.

Le groupe s'est aussi demandé si les rapports régionaux étaient utiles et s'ils pouvaient encore être simplifiés (en s'appuyant sur les décisions récentes du Comité pour les animaux) ou devaient être abandonnés. Les rapports régionaux sont requis pour les sessions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Comité permanent - il y aurait peut-être là moyen de les simplifier en les regroupant.

#### **4. Vision de la stratégie et indicateurs**

Le groupe est chargé de fournir des recommandations sur la mise au point d'indicateurs pour la Vision de la stratégie. Avant la réunion, pour faciliter la discussion, le Royaume-Uni a préparé deux documents pour étudier les informations sur les indicateurs que le rapport bisannuel actuel pourrait fournir:

- un examen des indicateurs de la Vision de la stratégie en rapport avec le format du rapport bisannuel; et
- une version annotée du format de rapport bisannuel en rapport avec les indicateurs de la Vision de la stratégie.

Le groupe a brièvement discuté des liens et des travaux parallèles à la révision de la Vision de la stratégie CITES pour la faire correspondre au Plan stratégique pour la biodiversité adoptée à la COP10 de la CDB, à Nagoya, et des travaux qui se poursuivent, également en parallèle, pour élaborer des indicateurs axés sur les résultats en vue de mesurer les progrès de réalisation des objectifs d'Aichi. Le groupe a convenu qu'il devait réviser les travaux entrepris par le Royaume-Uni et les utiliser comme moyen d'identifier les changements utiles au format de rapport, en ayant présente à l'esprit la nécessité de simplifier le processus d'établissement des rapports - par exemple en utilisant des cases à cocher mais en se concentrant également sur l'information à utiliser.

Le groupe a convenu qu'il serait nécessaire de procéder pas à pas - considérer ce qui se trouve dans le format actuel de rapport bisannuel et vérifier les travaux accomplis par le Royaume-Uni pour faire des suggestions sur les informations qu'il n'est peut-être pas utile de continuer de recueillir et sur les ajustements les mieux susceptibles de refléter les questions qui sous-tendent les indicateurs de la Vision de la stratégie, et d'examiner de plus près les détails rassemblés par le PNUE-WCMC dans le document SC61 inf. 5, contenant une analyse de certains aspects des rapports bisannuels précédents.

Après cela, le modèle de rapport - et les lignes directrices - devront être réexaminés à la lumière des discussions du groupe de travail sur la Vision de la stratégie et des résultats des 15e et 16e session du SBSTTA de la CDB qui devrait examiner les indicateurs sur la biodiversité proposés par l'AHTEG CDB qui a eu lieu au Royaume-Uni en juin 2011.

#### **5. Recommandations et prochaines étapes**

Il est un peu tôt pour produire des projets de recommandations mais le groupe devrait pouvoir le faire après sa prochaine phase de travail.

Pour les membres du groupe, les prochaines étapes sont les suivantes:

- a) examiner le tableau des obligations d'établissement de rapports et inclure d'autres informations si possibles - par exemple sur le taux de réponse;
- b) regrouper les obligations d'établissement de rapports contenues dans le tableau;
- c) discuter des obligations qu'il convient de conserver, modifier ou abandonner;

- d) vérifier les travaux sur les indicateurs de la Vision de la stratégie et le format des rapports bisannuels; et
- e) examiner plus à fond les indicateurs qui pourraient être conçus, d'après le rapport (SC61 inf. 5) produit par le PNUE-WCMC.

Le groupe de travail recommande que ses travaux soient organisés comme suit et que les objectifs soient traités de manière séquentielle:

- objectif/pour exécution 1: examiner les obligations actuelles en matière d'établissement de rapports et préparer des recommandations pour éliminer/modifier/conservier ces obligations, pour examen par la 62e session du Comité permanent;
- objectif/ pour exécution 2: pour les obligations en matière d'établissement de rapports à conserver ou à modifier, préparer une proposition pour les intégrer, de préférence dans le format de rapport bisannuel;
- objectif/ pour exécution 3: proposer des recommandations sur le changement du processus d'établissement de rapports annuels (par exemple dans le cadre d'un outil de délivrance informatisée des permis) et la possibilité d'élaborer un outil en ligne pour les rapports bisannuels une fois que le contenu requis aura été clarifié;
- objectif/ pour exécution 4: travailler aux obligations concernant les indicateurs de la Vision de la stratégie et l'intégration avec les travaux en cours pour élaborer des indicateurs de mesure des progrès de réalisation des objectifs d'Aichi.

Après cela, il devrait être possible de préparer des projets de recommandations et d'examiner les meilleurs moyens de réviser les lignes directrices pour les modèles de rapport annuel et bisannuel. Un examen ultérieur dépendra des progrès d'autres groupes de travail-en particulier du groupe de travail sur la révision de la vision de la stratégie, du groupe de travail sur le commerce illégal, du groupe de travail sur la délivrance informatisée des permis et peut-être d'autres groupes de travail.